

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION
CC_2021_220

OBJET :

COMMISSION 6

**CULTURE – TOURISME -
SPORTS**

*Signature d'une
convention cadre de
résidence-mission avec
la compagnie
Détournement dans le
cadre du CLEA*

**Présents à l'ouverture
de la séance :**

Titulaires présents : 37

Suppléant présent : 0

Procurations : 11

Nombre de votants : 48

**Présents à partir de la
délibération**

CC 2021_202 :

Titulaires présents : 37

Suppléants présents : 0

Procurations : 12

Nombre de votants : 49

L'an deux mille vingt-et-un, le 15 novembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONTA MARCQ sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 8 novembre 2021 conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Président

Marie CIETERS, 1^{ère} Vice-Présidente

Bernard CHOCRAUX, 2^{ème} Vice-Président

Michel DUPONT, 3^{ème} Vice-Président

Joëlle DUPRIEZ, 5^{ème} Vice-Présidente

Bruno RUSINEK, 6^{ème} Vice-Président

Arnaud HOTTIN, 7^{ème} Vice-Président

Nadège BOURGHELLE-KOS, 9^{ème} Vice-Présidente

Sylvain CLEMENT, 10^{ème} Vice-Président

Bernadette SION, 11^{ème} Vice-Présidente

Jean-Louis DAUCHY, 12^{ème} Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Vincent LAVALLEZ, Patrick LEMAIRE, Frédéric MINET, Odile RIGA, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Michel PIQUET, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Coralie SEILLIER, Luc MONNET, Michel MAILLARD, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Olivier VERCRUYSE, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE

Pascal FROMONT, procuration à Christian DEVAUX

Benjamin DUMORTIER, 8^{ème} Vice-Président, procuration à Frédéric MINET

Marion DUBOIS, procuration à Frédéric MINET

Sylvain PEREZ, procuration à Paul DHALLEWYN

Ludovic ROHART, procuration à Jean-Louis DAUCHY

Carine JOURDAIN, procuration à Michel PIQUET

Gilda GRIVON, procuration à Frédéric SZYMCZAK

Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY

Didier WIBAUX, procuration à Bruno RUSINEK

Yves LEFEBVRE, 4^{ème} Vice-Président, procuration à Jean-Louis DAUCHY

Etaient Absents :

François-Hubert DESCAMPS

Etaient Absents excusés :

Régis BUE, Isabelle LEMOINE

Secrétaire de Séance : Vincent LAVALLEZ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 15 novembre 2021

COMMISSION 6

CULTURE – TOURISME - SPORTS

Signature d'une convention cadre de résidence-mission avec la Compagnie Détournement dans le cadre du CLEA

Le Conseil Communautaire,

Considérant que la convention pluriannuelle pour le programme du CLEA pour la période 2016-2019 est arrivée à échéance,

Considérant qu'elle a été renouvelée pour la période 2019-2022,

Vu la délibération CC_2019_173 du Conseil communautaire en date du 23 septembre 2019 relative à la signature de la convention pluriannuelle CLEA pour la période 2019-2022, avec la DRAC et le ministère de l'Education Nationale afin de mettre en place un contrat local d'éducation artistique se déclinant tout au long de la vie, également appelé CLEA.

Que ce partenariat d'une durée de trois ans repose notamment sur la mise en œuvre chaque année de deux résidences-missions d'artistes pendant 4 mois chacune.

Que la Communauté de communes Pévèle Carembault accueillera, au titre de l'année scolaire 2022, la compagnie Détournement

Qu'à ce titre la Communauté de communes Pévèle Carembault versera à la Compagnie Détournement, la somme de 48 000 € au titre de sa rémunération auxquels s'ajoutent les frais de déplacement.

Où l'exposé de son Président,
PARES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE (par 48 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 48 VOTANTS)

- ***D'autoriser son Président à signer la convention cadre de résidence-mission avec la Compagnie Détournement,***
- ***D'autoriser le versement de la somme forfaitaire au titre des rémunérations, des frais de déplacement à la Compagnie Détournement,***
- ***D'autoriser son Président à signer tout document y afférant.***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

Luc FOUTRY

